VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Dr John B. Vandergrift.

Nos 57,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 813 rue Commune,

Mercredi 8 février 1899 A MIDI.

Il sera vendu à l'enchère publique à la salle de Vente du New Orleans Real Estate Exchange No 717 rue Commune, par ordre de la dite Cour dans l'affaire ci-dessous datée le 2 janvier 1899—

UN LOT DE TERRE

avec les bâtisses qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Robertson, Villeré et Kerlerec,

mesurant 27 pieds 9 pouces, mesure française, face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur.

Termes.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, en billets portant 8 0|0 d'intérêt de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles, l'acquéreur d'assumer les taxes de 1899, en sus de son enchère et de déposer dix pour cent avec l'encanteur. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, N. P. aux frais de l'acquéreur.

4 jan—8 15 22 29—fev 5 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Sixième District, dans Audubon Place.

Louis S. Webre vs. Harry M. Jackman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 58,076 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 janvier 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1°. Lot No 19 dans l'ilet numéro un, de la Place Audubon, dans le Sixième district de cette ville, comme il est démontré dans le plan annexé à un acte de vente et d'hypothèque enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée, ayant une façade de cent pieds sur la ligne est de East Park Place, par telle profondeur du côté Est qu'il est démontré sur ledit plat. La ligne Est de cette propriété ci-décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company, par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

2° Lot No 26 dans l'ilet numéro Un de la Place Audubon dans le Sixième District de cette ville, connu comme il est démontré sur le plat annexé à un acte de vente et d'hypothèque enregistrée dans l'affaire ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne ouest de West Park Place, par telle profondeur à l'ouest qu'il est démontré sur ledit plat, les lignes ouest de la propriété décrite étant la ligne ouest de la propriété acquise part la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

3° Le lot N° 20 dans l'ilet numéro un de la Place Audubon dans le Sixième District de cette ville comme il est démontré sur le plat annexé à un acte de vente et d'hypothèque, enregistré dans le dit procès ayant une façade de cent pieds sur la ligne Ouest de West Park Place par telle profondeur à l'ouest qu'il est démontré sur ledit plat les lignes, ouest de la propriété décrite étant la ligne ouest de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

4° Lot No 21 dans l'ilet numéro un de la Place Audubon, dans le Sixième District de cette ville, comme il est démontré sur le plat annexé à un acte de vente et d'hypothèque enregistré dans l'affaire ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Est de "East Park Place" par cette profondeur du côté Est ainsi qu'il est démontré sur le dit plat, les lignes Est de la propriété décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la "Crescent Land and Improvement Company" par achat de Sarah J. Whitherspoon, le 3 juin 1893.

5° Le lot numéro 17 dans l'ilet numéro un de la Place Audubon, dans le sixième district de cette ville, comme il est démontré sur le plat annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne est de East Park Place par telle profondeur à l'est qu'il est démontré sur le dit plat, les lignes Est de cette propriété décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

James Legendre et Edward Rightor, avocats pour le plaignant

17 dec—17 23 30—jan 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée dans le Troisième District.

Rue Annette, entre les rues Robertson et Claiborne, la rue sur l'arrière étant la rue St-Bernard.

Eureka Homestead Society vs Mme James Borland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,816—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 février 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, en quelque sorte situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par les numéros municipaux 633 et 634 borné par les rues Annette, Robertson, St Bernard et l'avenue Claiborne, ledit lot ou portion de terre est désigné par le No 7 et commence de là à être pris à une distance de trente pieds de l'encoignure des rues Robertson et Annette et mesure en mesure française trente pieds de face sur la rue Annette par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; ledit lot ou portion de terre comprend la moitié près de l'avenue Claiborne du lot original 434 le tout d'après le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié député voyer de ville le 13 décembre 1897 et annexé à un acte de vente du défendant aux plaignants pardevant le notaire E. J. Barnett le 30 décembre 1897 et enregistré dans le bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre 169 folio 222.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Bernard McCloskey avocat pour le plaignant.

30 dec —30 31 janv 6 13 20 27 — fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un grand assortiment de décors de valeur pour théâtres, etc.

A. Shwartz & Sons vs Frank Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,152—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 11 janvier 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres:

Un grand assortiment de décors et d'accessoires pour théâtres, d'après l'inventaire en-requis ré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

W. S B nefiot, avocat pour le plaignant.

4 S. déc—31—janv—3 6 11

VENTES A L'ENCAN

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

PROPRIETES FONCIERES

—DANS LES—

Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Districts.

—ET A—

MANDEVILLE, SUR LE LAC PONTCHARTRAIN.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

PREMIER DISTRICT.
Nos 2613-2617

RUE PALMYRE, entre les rues BROAD et DORGENOIS. Maison double élégante et presque neuve, à mi-chemin entre les lignes des chars la rue du CANAL et l'AVENUE TULANE. Dans un quartier s'améliorant rapidement.

DEUXIÈME DISTRICT.
RÉSIDENCE PRINCIÈRE,

No 522 rue BOURBON, entre les rues ST. LOUIS et TOULOUSE. Faisant juste face au THEATRE de L'OPERA FRANÇAIS. A moins de cinq minutes de marche du centre des affaires. Environnée de plusieurs lignes de Trolleys. Près du MARCHE FRANÇAIS, de la CATHEDRALE ST. LOUIS, d'écoles et d'autres lieux d'agréments qui en font un placement d'argent des plus désirables. Soit comme maison de résidence privée ou pour toute institution ou corporation, etc. Pour l'apprécier, il faut visiter la maison.

Nos 139-141

Rue du BASSIN, au coin de la rue Douane. A un ilet seulement de la rue du CANAL. Un placement d'argent des plus désirables.

Nos 136-138

Rue FRANKLIN, au coin de la rue DOUANE; à l'arrière de la susdite propriété, et y attenante. On ne saurait trouver une propriété plus rémunératrice.

No 1321

Rue Bienville, au coin de la rue TREME, et le No 308 de la rue TREME. Le coin est occupé comme BUVETTE: et No 308 rue TREME, comme résidence. Propriété rapportant.

No 812

Rue CONTI, entre les rues BOURBON et DAUPHINE, une écurie en briques à un étage, peut facilement et à de faibles dépenses être arrangé comme résidence.

No 811

Rue CONTI, entre les rues DAUPHINE et BOURBON. Toujours loué. Seulement trois ilets de la rue du Canal.

No 416

Rue de CHARTRES, entre les rues CONTI et ST-LOUIS. Trois ilets de la rue du Canal, dans le centre du district des affaires.

No 835

Rue BOURGOGNE entre les rues DUMAINE et STE ANNE, entourée des lignes électriques de chars, des marchés, des églises; à environ dix minutes de marche de la rue du Canal, le rendant très désirable pour location ou placement.

No 407

Rue BOURBON, entre les rues CONTI et ST-LOUIS. Seulement Trois Ilets de la rue du CANAL. Près de toutes les Commodités. Les Chars passent devant. Très Désirable comme Location ou Placement.

No 740

Rue CONTI, à l'encoignure de la rue BOURBON. Feraitune Bonne Localité pour un Bureau de PRETS SUR GAGES, laquelle Partie a été suivie pendant de Longues Années par le Précédant Propriétaire. Seulemens Trois Ilets de la rue du CANAL.

No

Rue DUMAINE, encoignure TREME. Près des Eglises, Ecoles. Chars Seulement Deux Ilets du MARCHE TREME.

TROISIÈME DISTRICT.
No 2109

Rue DECATUR, entre les rue FRANÇAIS et CHAMPS-ELYSEES. Près des Dépôts des Chemins de Fer Pontchartrain et Southern Pacific, de l'Hôtel de la Monaie, du Marché Français, etc. Devrait attirer l'attention des Spéculateurs.

53

ILETS DE TERRE.

28

ILETS DE TERRE.

QUATRIÈME DISTRICT.

Nos 740, 742, 734, 736, 730 et 732,

Rue TROISIEME, encoignure de la rue ANNONCIATION. Trois très jolis logements doubles. En face de CLAY SQUARE avec chars électriques de chaque côté; Près de toutes les commodités. Localité de choix en bon ordre, etc., Devrait commander l'attention des spéculateurs.

Nos 2413-2415

Rue CHIPPEWA, entre les rues PREMIERE et SECONDE. Grande et élégante maison double élevée de terre, chars devant, églises, écoles, marchés, etc., à proximité. En bon ordre. Un meilleur placement est introuvable.

Nos 2520-2522

Rue LAUREL, entre les rues SECONDE et TROISIEME. Très jolie maison double, En bon ordre. Bonne localité. Toutes les commodités à la main. Placement sans égal.

CINQUIÈME DISTRICT.
4 LOTS A BATIR SUR LA RUE ELMIRE.

MANDEVILLE

HOTEL "BERET'S HOUSE" (anciennement HOTEL FRAPPART) meublé gentiment de fond en comble avec des meubles presque neufs, etc.

LES ELEGANTES

Résidences de famille avec tous les meubles, etc., qui y sont contenus.

L'HOTEL fait face au LAC PONCHARTRAIN et les résidences sur le LAC PONCHARTRAIN et la rue CARROLL.

ANTONIN ANGLADE ET AL.
VS
WILLIAM ANGLADE.

No 57,140 — Cour Civile de district de la Paroisse d'Orléans—Division E

PAR SPEAR ET ESCOFFIER—Placide L. Spear, Encanteur — Bureau No 813, rue Commune

MERCREDI 18 JANVIER 1899,

à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la "NEW ORLEANS REAL ESTATE EXCHANGE" No 717 rue COMMUNE, entre les rues CARONDELET et ST CHARLES, en vertu de et conformément à un jugement rendu le et signé le 15 décembre 1898, par l'Honorable Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1 Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet compris entre les rues Bienville, Tremé, Conti et Franklin, désigné par le No 3, sur un plan annexé à un acte passé le 7 janvier 1859, devant P. E. Laresche, ancien notaire de cette ville, ledit lot mesure 28 pieds 2 pouces de face sur la rue Bienville sur 87 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et de face sur la rue Tremé, dont il forme le coin, 45 pieds, 7 pouces et 4 lignes sur la première profondeur le séparant du lot N° 2, et d'un passage entre lesdits lots Nos 2 et 3, s'étendant alors d'un pied 2 pouces, il mesure une autre profondeur de 41 pieds 11 pouces et 1 ligne sur une ligne le séparant du lot No 2 et 29 pieds 8 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, dont le coin est pris par un café et deux autres chambres; dans la cour un hangar et deux chambres; cuve, gaz, lieux d'aisance, etc. Aussi, une bâtisse à deux étages faisant face à la rue Tremé, ayant quatre chambres. Le tout connu par les Nos municipaux 1321 rue Bienville et 308 rue Tremé.

Le No 1321 rue Bienville coin Liberté est loué partiellement à bail est vendu sujet au dit bail expirant le 31 août 1899, à raison de $35 par mois, avec privilège de trois ans de plus, notifiant le propriétaire trente jours avant l'expiration du dit bail. Le cottage 308 rue Tremé est loué $10 par mois, sans bail.

2° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui de quelque façon y sont attachés, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré d'ilet compris entre les rues Douane, Bassin, Franklin et Bienville, désigné par la lettre A, sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, le 28 avril 1898, lequel lot mesure d'après ledit plan, 42 pieds 5 pouces de face à la rue Bassin, sur 75 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Douane, 77 pieds 6 pouces sur la ligne le séparant du lot B, sur ledit plan et 42 pieds 5 pouces de largeur dans le fond. Etant une partie de la même propriété que feu Joseph Anglade avait achetée de la succession François Lacroix, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, le 27 juillet 1876; enregistré dans le bureau des transferts, dans le livre No 106, folio No 599. Pavage payé

3. Un certain lot de terre avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui, de quelque façon y sont attachés, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B, sur le plan ci dessusmentionné, fait par D. E. Seghers, voyer, dans l'ilet carré compris entre les rues Douane, Bassin, Franklin et Bienville; le dit lot mesure d'après le dit plan, 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Bassin, la même largeur dans le fond, 86 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot A sur le dit plan, et 85 pieds 4 pouces 6 lignes sur l'autre côté plus près de la rue Bienville. Etant une partie de la même propriété que feu Joseph Anglade avait achetée de la succession F. Lacroix, par acte passé devant A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, le 27 juillet 1876; enregistré au Bureau des Transferts dans le livre No 106, feuille No 599, Pavage payé.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui de quelque façon y sont attachés, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bassin, Douane, Canal et Franklin, désigné par la lettre A, sur un plan fait par D. E. Seghers, voyer, le 28 avril 1898; le dit lot qui forme le coin des rues Bassin et Douane, mesure d'après le dit plan, 32 pieds 11 pouces de face sur la rue Bassin, sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Douane, de 77 pieds 1 pouce. Etant partie de la même propriété que feu Joseph Anglade avait achetée de M. W. A. Thomas, par acte passé devant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 juin 1880, enregistré au bureau des transferts dans le livre 112, page 550.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à deux étages avec mansarde, ayant 2 chambres et 1 cabinet de chaque côté, au rez-de-chaussée, 2 chambres au second étage, 2 chambres et 2 cabinets dans la mansarde; au fond une bâtisse à deux étages avec deux chambres appartenant à chaque côté; cuve et hydrant de chaque côté, gaz etc; connu par les numéros municipaux 139-141 rue Nord Bassin. Vendue sujet au bail expirant le 31 août 1899 à raison de $60 par mois. Pavage payé.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui de quelque façon y sont attachés, situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre B, sur le plan fait par D. E. Seghers, daté du 28 avril 1898, dans l'ilet carré compris par les rues Douane, Canal, Bassin et Franklin; ledit lot qui forme le coin des rues Franklin et Douane mesure, d'après ledit plan, 32 pieds 11 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Douane de 50 pieds 10 pouces et 2 lignes. Etant partie de la même propriété que feu Joseph Anglade avait acheté de W. A. Thomas, par acte passé devant W. J. Castell, notaire en cette ville le 18 juin 1880, enregistré dans le bureau des transfert dans le livre 112, page 550.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant à l'étage supérieur 8 chambres, un corridor, un balcon et une arrière galerie; 6 chambres et un corridor à l'étage inférieur, hydrant, lieux d'aisance, etc., connu par les Nos municipaux 136 et 138 rue Franklin. Louée à raison de $32,50 par mois.

6. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui, de quelque façon, y sont attachés, situés dans le second district de cette ville, dans l'ilet carré compris entre les rues Conti, Bourbon, Bienville et Royale, formant le coin and des rues Conti et Bourbon, et ayant, en mesure américaine, 27 pieds et 1 pouce plus ou moins de face sur la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces et 2|8 de profondeur et de face sur la rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à trois étages, ayant un magasin et une chambre au rez de chaussée 4 chambres, un corridor et une arrière gallerie sur le second étage; 4 chambres, corridor cabinet et arrière galerie au troisième étage; 2 chambre dans les mansardes; cour pavée, hydrant, lieux d'aisance, etc. Les étages supérieurs sont loués $24 par mois, le magasin est vacant.

7. Un certain lot de terre, avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, dans l'ilet carré borné par les rues Conti, Bienville, Bourbon et Dauphine, mesurant 52 pieds et 1|2 pouce de face à la rue Conti, sur à peu près 84 pieds, 3 1|4 pouces de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques d'un étage (écurie) ayant 24 stalles, hydrant, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 812 rue Conti, vendue sujet au bail du Singer Manufacturing Co. à raison de $45 par mois expirant le 30 septembre 1899, avec privilège de renouvellement sous les mêmes termes et conditions.

8. Un certain lot de terre situé dans le Second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourbon, Dauphine et St-Louis, désigné par le No 3 sur un plan tracé par A. de Armas, député voyer, le 4 juin 1887, annexé à et faisant partie d'un acte passé dans le bureau de N. B. Trist, le 29 juil et 1889, mesurant, en mesure américaine, d'après cela, 19 pieds 10 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bourbon, sur une profondeur de 81 pieds 9 pouces entre lignes parallèles en même temps que l'usage d'une allée de 3 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur ouvrant sur la rue Conti commune au dit lot No 3, et aux lots Nos 1 et 2 de dit plan; avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, ayant 3 chambres, une cave, et un corridor à l'étage inférieur, 4 chambres à l'étage supérieur; cuve, hydrant, gaz, cour pavée, lieux d'aisance, etc.; connu par le numéro municipal, 407 rue Bourbon, vendue sujette au bail expirant le 31 août 1899 à raison de $25.00 par mois.

9. Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet carré borné par les rues Conti, Bourbon, St-Louis et Dauphine, désigné par le No 4 dudit plan et mesurant d'après ce plan, en mesure américaine, 24 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Conti, sur une profondeur de 59 pieds entre lignes parallèles et égales, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une élégante bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres et une cuisine au premier étage: 3 chambres et balcon à l'étage supérieur; cour en briques, hydrant, gaz, lieux d'aisance, etc.; connu par le numéro municipal, 811 rue Conti. Louée $18 par mois.

10. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet carré borné par les rues Chartres, Décatur, Conti et St Louis, et désigné comme le lot V, sur un plan tracé par Arthur de Armas, député voyer, le 20 décembre 1879, et annexé à un acte de vente de la succession de F. E. Dupui à Abraham Simon, fait dans le bureau de Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 30 mai 1880, d'après lequel ledit lot mesure 21 pieds, 1 pouce de face sur la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles et égales.

Les améliorations consistent en un magasin en briques, à quatre étages, avec bâtisse à deux étages au fond, ayant 1 chambre à chaque étage; cuve, hydrant, cour briquetée, lieux d'aisance, etc; connu par le No Municipal, 416 rue de Chartres, vendu au sujet au bail de vingt-quatre mois, a raison de $32 50, par mois pour la première année, $35 par mois pour la seconde année expirant le 30 septembre 1899, avec le privilège de renouvellement pour un an ou plus, plusieurs années notifiant le propriétaire le 1er août 1899, présentement payant $35 par mois.

11. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 103, borné par les rues Bourgogne, Dumaine, Remparts et Ste Anne, désigné par la lettre G, et mesurant 21 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur la rue Bourgogne sur 82 pieds de profondeur, d'après le plan tracé par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, le 24 juin 1876, et déposé au bureau de Christoval Morel, un ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages, ayant 5 chambres et cabinet au premier étage; 5 chambres, cabinet, corridor au second étage; 2 chambres et corridor au troisième étage, connu par le numéro municipal 835 rue Bourgogne. Loué $18 par mois.

12° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et dépendances qui de quelque façon y sont attachés, situé dans les environs de la rue Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet carré borné par les rues Tremé, Ste Anne, Dumaine et St Claude, désigné par le No 4 de l'ilet No 137, d'après certain plan fait par J Alou D'Hémécourt, voyer de ville, à la date du 30 octobre 1877; ledit lot mesure 33 pieds, 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dumaine, sur 122 pieds, 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Tremé dont il forme un des coins.

Les améliorations consistent en une résidence d'un étage, avec 4 chambres et une bâtisse contigue ayant 3 chambres, une autre bâtisse faisant face à la rue Tremé, avec 2 chambres, cave, hydrant, lieux d'aisance, etc. Louée partiellement $16 par mois.

13. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, là-dessus les droits privilèges qui de quelque façon y sont attachés, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro Un, dans l'ilet carré numéro six, borné par les Champs-Elysées et rues Chartres, Décatur et Français ledit lot mesure en mesure américaine, 24 pieds de face sur la rue Décatur, sur 128 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étage, avec 6 chambres, 2 cabinets, corridor, arrière galerie, et lieux d'aisance, au troisième étage; 6 chambres, corridor, balcon et arrière galerie et lieux d'aisance au second étage, magasin, 3 chambres, corridor pavé, escalier à l'avant et à l'arrière du premier étage; cuve, hydrant, etc, connu par le No municipal 2109 rue Décatur.

14. Vingt-huit carrés de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme suit: carré d'ilet numéro cinquante, borné par les rues Industry, France, Agriculture et Lesseps.

Carré d'ilet numéro cinquante et un, borné par les rues Industry, Lesseps, Agriculture et Poland.

Carré d'ilet No cinquante deux borné par les rues Industry Poland, Agriculture et Kentucky.

Carré d'ilet numéro cinquante trois, borné par les rues Industry, Kentucky, Agriculture et Mathilda.

Carré d'ilet désigné par le numéro cent quatorze, borné par les rues Pleasure, Piety, Ne Plus Ultra et Désiré.

Carré d'ilet numéro cent quinze, borné par les rues Pleasure, Désiré, Ne Plus Ultra et Elmira.

Carré d'ilet numéro cent seize, borné par les rues Ne Plus Ultra, Pleasure, Elmira et Congress.

L'ilet numéro cent dix-sept, borné par les rues Indépendance, Pleasure, Congress et Ne Plus Ultra.

L'ilet numéro cent dix-huit, borné par les rues Pleasure, Pauline, Indépendance et Ne Plus Ultra.

L'ilet numéro cent dix-neuf, borné par les rues Pleasure, Pauline, Ne Plus Ultra et Jeanne.

Une certain portion de terre, désignée par le numéro cent vingt, dans l'ilet borné par les rues Pleasure, Ne Plus Ultra, Barthélemy et Jeanne.

Une certaine portion de terre, désignée par le numéro cent vingt-et-un, dans l'ilet borné par les rues Pleasure, Ne Plus Ultra, Mazant et France.

L'ilet numéro cent vingt-deux, borné par les rues Pleasure, France, Ne Plus Ultra et Lesseps

L'ilet numéro cent vingt-trois, borné par les rues Pleasure, Lesseps, Ne Plus Ultra et Poland

L'ilet numéro cent vingt-quatre, borné par les rues Pleasure, Poland, Ne Plus Ultra et Kentucky.

L'ilet numéro cent vingt-cinq, borné par les rues Pleasure, Kentucky, Ne Plus Ultra et Mathilda.

L'ilet numéro cent vingt-six, borné par les rues Patriotes, Ne Plus Ultra, Mathilda et Kentucky.

L'ilet No cent vingt-sept, borné par les rues Ne Plus Ultra, Poland, Patriotes et Kentucky.

L'ilet numéro cent vingt-huit, borné par les rues Ne Plus Ultra, Patriotes, Lesseps et Poland.

L'ilet numéro cent vingt-neuf, borné par les rues France, Ne Plus Ultra, Patriotes et Lesseps.

L'ilet numéro cent trente, borné par les rues France, Ne Plus Ultra, Mazant et Patriotes.

L'ilet numéro cent trente-un, borné par les rues Jeanne, Ne Plus Ultra, Patriotes et Barthélemy.

L'ilet numéro cent trente deux, borné par les rues Ne Plus Ultra, Patriotes, Jeanne et Pauline.

L'ilet numéro cent trente-trois borné par les rues Patriotes, Ne Plus Ultra, Indépendence et Pauline

L'ilet numéro cent trente-quatre borné par les rues Ne Plus Ultra, Congress, Patriotes et Indépendence.

L'ilet numéro cent trente cinq borné par les rues Ne Plus Ultra, Elmire, Patriotes et Congress.

L'ilet numéro cent trente-six borné par les rues Ne Plus Ultra, Elmire, Désiré, et Patriotes.

Et une portion de terre désignée par le numéro cent trente sept dans l'ilet borné par les rues Ne Plus Ultra, Piété, Patriotes et Désiré. Le tout conformément à un plan dressé par L. H. Pilié, le 3ème jour de mars 1866 annexé à un acte passé pardevant E. Bonny, ancien notaire en cette ville, le 16ème jour de juin 1868.

15. Cinquante trois Ilets de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 4e jour d'avril 1872, et déposé dans le bureau de Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville comme plan numéro trente neuf sur le livre de plans numéro sept, par les numéros huit cent trente neuf, huit cent quarante, huit cent quarante six, huit cent quarante et un, neuf cent cinquante sept, neuf cent cinquante huit, neuf cent quatre vingt un, neuf cent quatre deux, neuf cent quatre vingt trois, mil cent et un, mil cent deux, mil cent trois, mil cent vingt-huit, mil cent vingt-neuf, mil cent trente, mil cinq cent cinquante deux, mil cinq cent cinquante trois, mil deux cent quatre vingt trois, mil deux cent quatre-vingt-quatre, mil quatre cent vingt et un, mil quatre cent vingt-deux, mil quatre cent cinquante-trois, mil cinq cent cinquante quatre, mil six cent trente-trois, mil six cent trente-quatre, mil six cent trente sept, mil six cent soixante-huit, mil huit cent quarante-et-un, mil huit cent quarante-deux, mil huit cent soixante-dix sept, mil huit cent soixante-dix-huit, deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf, deux mille cinquante-six, deux mille cinquante-sept, deux mille cent quatre vingt-treize, deux mille cent quatre vingt-quatorze, deux mille cent trente-deux, deux mille deux cent trente-trois, deux mille trois cent quatre-vingt, deux mille trois cent quatre-vingt-un, deux mille quatre cent-dix neuf, deux mille quatre cent-vingt, deux mille cinq cent soixante huit, deux mille cinq cent soixante-neuf, deux mille six cent huit, deux mille six cent neuf, deux mille sept cent cinquante-trois, deux mille sept cent cinquante-quatre, deux mille sept cent quatre vingt-quinze deux mille sept cent quatre-vingt-seize, deux mille neuf cent quarante-et-un et deux mille neuf cent quarante-deux, bornés comme suit:

Ilet numéro mille quatre cent vingt-deux par les rues Flood, Law, l'avenue Caffin et la rue Magistrat.

Ilet numéro huit cent trente-neuf, borné par l'avenue Caffin, les rues Solidelle, Joséphine et une rue projetée.

Ilet numéro huit cent quarante, borné par l'avenue Caffin, les rues Solidelle, Flood et Joséphine.

Ilet numéro huit cent quarante-et un borné par les rues Soildelle, Flood, Joséphine et la propriété de Castaing.

Ilet numéro neuf cent cinquante six borné par les rues Joséphine Flood et Celestine.

Ilet numéro neuf cent cinquante sept, borné par les rues Flood, Joséphine, Celestine et l'avenue Caffin.

Ilet numéro neuf cent cinquante-huit, borné par l'avenue Caffin, les rues Celestine, Joséphine et une rue projetée.

L'ilet numéro neuf cent quatre vingt un, comme il est mentionné ci dessus, conformément au plan dont il est référé plus haut et dépo é dans l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville comme plan numéro trente-neuf, dans le livre de plans numéro sept et borné par les rues Génie et Celestine, une rue projetée et l'avenue Castaing.

L'ilet numéro neuf cent quatre-vingt-deux, comme il est mentionné ci-dessus, conformément au plan référé ci-dessus, est borné par l'avenue Caffin et les rues Célestine, Genius et Flood.

L'ilet numéro neuf cent quatre-vingt-trois, mentionné ci-dessus conformément au plan référé ci-dessus est borné par la propriété de Castaing, et les rues Celestine, Flood et Genius.

L'ilet numéro mille cent-un mentionné ci-dessus conformément au plan référé ci-dessus et aussi borné par les rues Genius, Flood, Liberal et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mil cent deux, borné par les rues Flood, Génie et Libéraux et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro mille, borné par les rues Génie et Libéraux, une rue projetée et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro mil cent vingt-huit, borné par les rues Force Libéraux, l'avenue Caffin et une rue projetée

L'ilet numéro mil cent vingt neuf, borné par les rues Force, Flood, Libéraux et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro mil cent trente, borné par les rues Libéraux, Flood et Force et l'avenue Castaing.

L'ilet numéro mil cinq cent cinquante-deux, borné par les rues Flood, Force et Vertu et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mille cinq cent cinquante-trois borné par les rues Vertu, Flood et Force et la propriété ou avenue Caffin.

L'ilet numéro mille deux cent quatre-vingt-trois borné par les rues Vertu, Flood, Magistrat et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro mille deux cent quatre-vingt-quatre borné par les rues Vertu, Flood et Magistrat et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mille quatre cent vingt-et-un borné par les rues Magistrat, Flood, Law et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mille quatre cent cinquante-trois borné par les rues Law et Flood et les avenues Caffin et Florida.

L'ilet numéro mille quatre cent cinquante-quatre borné par l'avenue Florida et les rues Law, Flood et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mil six-cent-trente trois, borné par l'avenue Florida les rues Flood, Industrie et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mille six-cent-trente-quatre, borné par les avenue Florida et Caffin, et les rues Flood et Industrie.

L'ilet numéro mille six-cent-soixante-sept, borné par l'avenue Caffin, et les rues Flood, Industrie et Agriculture.

L'ilet numéro mille six-cent-soixante-huit, borné par les rues Industrie, Flood, Agriculture et la propriété Castaing.

L'ilet numéro mille huit cent quarante et-un borné par les rues Agriculture, Abondance, Flood et la propriété Castaing.

L'ilet numero mille huit-cent-cent quarante-deux, borné par les rues Abondance, Flood, Agriculture et l'avenue Caffin.

L'ilet mil huit cent soixante-dix-huit, borné par les rues Abondance, Floods et Treasurer et la propriété Castaing

L'ilet numéro mille huit cent soixante dix-sept, borné par les rues Abondance, Floods Treasure et la propriété Caffin.

L'ilet numéro deux mille dix-huit, borné par les rues Floods, Treasure et Bienfaits et la propriété Castaing.

L'ilet numéro deux mille dix-neuf borné par les rues Treasure, Floods, Bienfaits et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille cinquante-six, borné par l'avenue Caffin et les rues Bienfaits, Flood et Humanité.

L'ilet numéro deux mille cinquante-sept, borné par les rues Humanité, Flood et Bienfaits et la propriété Castaing.

L'ilet numéro deux mille cent quatre-vingt-treize, borné par les rue Humanité, Flood et Treasure et la propriété Castaing.

L'ilet numéro deux mille cent quatre-vingt-quatorze, borné par les rues Flood, Humanity et Pleasure et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille deux cent trente-deux, borné par les rues Flood, Pleasure, Ne Plus Ultra et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille deux cent trente-trois, borné par les rues Pleasure, Flood, Ne Plus Ultra et la propriété Castaing.

L'ilet numéro deux mille trois cent quatre-vingt, borné par les rues Ne Plus Ultra, Flood, Patriots et la propriété Castaing.

L'ilet numéro deux mille trois cent quatre-vingt un, borné par les rues Ne Plus Ultra, Patriots, Flood et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille quatre cent dix neuf, borné par les rues Patriots, Flood, Manuel et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille quatre cent vingt, borné par les rues Patriots, Flood, Manuel et la propriété Castaing.

L'ilet numéro deux mille cinq cent soixante-huit, borné par les rues Manuel Flood, Bolivar et la propriété Castaing.

L'ilet numero deux mille cinq cent soixante-neuf, borné par les rues Manuel, Flood et Bolivar et l'avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille six cent-huit, borné par les rues Bolivar, Flood et Foy et la propriété Caffin.

L'ilet deux mille six cent-neuf borné par Bolivar, Flood, Foy et la propriété Castaing.

L'ilet numero deux mille sept cent cinquante-trois, borné par les rues Flood, Foy, Caton et l'avenue Castaing.

L'ilet deux mille sept cent cinquante-quatre borné par les rues Flood, Foy, Caton et avenue Caffin.

L'ilet numéro deux mille neuf cent quarante et-un, borné par les rues Solos, Flood, Palopidas et la propriété Castaing.

L'ilet deux mille sept cent quatre vingt-quinze, borné par les rues Caffin, avenue Solon, Flood et Caton.

L'ilet deux mille sept cent quatre vingt-seize, borné par les rues Caton, Flood, Solon et Castaing.

L'ilet numéro deux mille neuf cent quarante-deux, borné par les rues Solon, Flood, Pelopidas et l'avenue Caffin.

Trois certains lots de terre, désignés par les numéros un, deux et trois, dans l'ilet numéro mille cinq cent cinquante-quatre, borné par l'avenue Caffin, la propriété Howell et les rues Force et Vertu.

16 Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville (anciennement la ville d'Alger) sur la rive droite de la rivière Mississippi, désigné sur un plan fait par W. L. Thompson, ancien voyer, le 7 mars 1849, et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, par les Nos 13, 14, 15 et 16, dans l'ilet No 33, borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Decatur et DeArmas, et mesurant chacun 32 pieds 3 pouces de face sur la rue Elmire par 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

17. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Seconde et Troisième, désigné comme lot 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, en date du 3 mars 1836, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan No 77 lequel dit lot mesure 31 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face sur la rue Laurel, par 100 pieds de profondeur et 31 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une élégante maison double à un étage, retirée de la rue, joli grillage devant, galerie devant, trottoirs en Schillinger, cinq chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc, connue par les numéros municipaux 2520 et 2522 rue Laurel.

18. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les dépendances, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 79, borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation désigné par le No 6 sur un plan fait par John F Brown, voyer, le 16 juin 1876, annexé à et faisant partie d'un acte de vente exécuté pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 2 octobre 1876; le dit lot mesurant conformément au dit plan comme suit, à savoir: Le dit lot No 6 formant l'encoignure des rues Troisième et Annonciation, mesure 52 pieds 1 pouce de face sur la rue Troisième par 94 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Annonciation, 52 pieds 1 pouce de largeur dans le fond et 94 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 7.

Les améliorations consistent en une une élégante maison double à un étage, retirée de la rue, ayant une jolie barrière en fer, en face, gallerie devant, quatre chambres de chaque côté au rez-de-chaussée, 1 chambre de mansarde de chaque côté, hangar, citerne grands terrain sur le côté de la rue Annonciation, un mur solide en briques faisant face à la rue Annonciation. La propriété est en bon état et porte les Nos 740 et 742 rue Troisième. Loué $25 75 par mois.

19° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désigné par le numéro 7 sur un plan fait par J. T. Brown, voyer, le 16 juin 1876, annexé à et faisant partie d'un acte de vente exécuté pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 2 octobre 1876, et mesure conformément au dit plan, 35 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième, les mêmes mesures dans le fond, 94 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6 et 94 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No 8.

Les améliorations consistent en une maison double à deux étage, en bon état, connue par les numéros municipaux 734 et 736 rue Troisième ayant joli grillage et galerie devant 5 chambres de chaque côté au rez de chaussée, 1 chambre de mansarde de chaque côté a terre, lieux d'aisance, etc. Louée $26 par mois.

20. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 8 sur un plan fait par J. A. Brown, voyer le 16 juin 1876, annexé à et faisant partie d'un acte exécuté pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 2 octobre 1876 et mesurant, conformément au dit plan, 37 pieds de face à la rue Troisième, les mêmes dimensions en largeur dans le fond 94 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 7 et 94 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistent en une élégante maison double à un étage, en bon état, connue par les numéros municipaux 730 et 732 rue Troisième, ayant un joli grillage et galerie devant, 5 chambres de chaque côté au rez-de-chaussée, 1 chambre de mansarde de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc. Louée $26 par mois.

21. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Première et Seconde, désigné par la lettre A sur un devis par D'Hémécourt, en date du 23 mai 1872, et et annexé pour référence à un acte en partage de P. H. Waters et James O'Neil, exécuté pardevant A. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 23 avril 1872, laquelle portion de terre est composée du lot entier No 5 et mesurant 29 pieds sur la rue Chippewa 125 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Première 125 pieds 6 pouces 1 ligne sur l'autre ligne de côté le séparant du lot B, composé de l'autre partie du lot No 5 par une largeur de 29 pieds dans le fond

Et une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Première, Seconde, désignée par la lettre B sur un devis fait par d'Hémécourt, en date du 23 mai 1872 et une portion du lot No 5 conformément à un plan de B. Buisson, en date du 5 mars 1882 déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville; ladite portion de terre mesure 21 pieds 8 pouces de face sur la rue Chippewa, la même largeur dans le fond par une profondeur de 125 pieds 6 pouces, 1 ligne sur la ligne de côté le séparant de la portion A et 126 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapproché de la rue Seconde et est une portion de la propriété acquise par James O'Neill et Patrick V. Waters en intérêt égal et indivisé par achat de Charles J. Kraemer par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville le 5 novembre 1870.

Les améliorations consistent en une jolie résidence double élevée de terre, retirée de la rue, ayant de chaque côté six chambres, hangars, citernes, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 2413 et 2415 rue Chippewa, sur le côté du No 2415 se trouve un très joli parterre, louée $27 par mois.

22. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Broad, Gasquet (maintenant avenue Cleveland) et Dergenois (maintenant sud Dolhonde) et mesurant 30 pieds de face sur la rue Palmyre par 159 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, étant le quatrième lot faisant face de l'encoignure des rues Dorgenois et Palmyre.

Les améliorations consistent en une résidence double presque neuve, retirée de la rue, ayant gallerie devant, grillage en fer devant, 8 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 2613 et 2617 rue Palmyre. Louée $20 par mois.

23° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, St. Louis, Toulouse et Royale, mesurant en mesure américaine 61 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Bourbon, par 127 pieds 9 pouces et 2 lignes sur un côté, par 127 pieds 3 pouces et 1 ligne sur l'autre côté de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence princière à 4 étages, avec partie inférieure en granit, ayant vingt-une chambres, écurie waterworks, citerne, installation de gaz, etc., connu par le numéro municipal 522 rue Bourbon. Les vendeurs se réservent le droit d'occuper la propriété jusqu'au 1er mars 1899, sans loyer ou autre frais.

MANDEVILLE.

24° Un certain lot de terre ensemble avec tout et singulier les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Mandeville, paroisse St-Tammany, en cet Etat, dans l'ilet numéro vingt cinq, compris entre les rues Lake, Lafitte, Claiborne et Carroll et mesurant mesure américaine, soixante dix pieds plus ou moins, de face à la rue Lake, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, ensemble aussi du wharf neuf et cabane à bains appartenant à ladite propriété Les améliorations consistent en la belle résidence faisant face à la rue Lake, avant galerie devant et à l'arrière, 10 chambres, puits et dépendances. Les meubles meublant d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans seront vendus avec ladite propriété, une copie du dit inventaire peut être vue au bureau de l'encanteur.

25. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Mandeville, dans la paroisse St-Tammany, en cet Etat, dans l'ilet No vingt-cinq "A" étant le lot onze, mesurant cinquante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Carroll sur cent soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, borné aussi par la propriété autrefois de A. A Bandoin et Louis Bernard, au sud par la propriété autrefois de Mlle Leggett, au nord par la propriété de M. David, à l'ouest par la rue Carroll. Les meubles meublant d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, seront vendus avec ladite propriété; une copie dudit inventaire peut être vue au bureau de l'encanteur. Les améliorations consistent en un cottage face à la rue Carroll avec galerie de face, 6 chambres et cabinets, lieux d'aisancé, etc.

26. 1° Quatre certains lots de terre situés dans la ville de Mandeville dans la Paroisse St Tammany, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Lake, Carroll, Claiborne et Lafitte, désignés par les numéros Quatre, Cinq, Dix-neuf et vingt, sur un plan dressé par Giroux et Castaing, daté avril 29 1850, et déposé en l'étude de J. Claiborne, anciennement notaire, lesquels lots Quatre et Cinq mesurent chacun, en mesure américaine, quarante-quatre pieds cinq pouces de face à la rue Lake sur deux cent cinquante-trois pieds un pouce et demi de profondeur entre lignes parallèles et lesdits lots dix-neuf et vingt mesurent chacun quarante-quatre pieds cinq pouces de face à la rue Claiborne sur deux cent cinquante trois pieds un pouce et demi de profondeur entre lignes parallèles, lesdits lots se touchent et s'aboutissent à l'arrière.

2. Un certain morceau ou portion de terre, situé dans la ville de Mandeville, dans le même ilet que la précédente décrite propriété et le touchant et mesurant plus ou moins quatre-vingt-huit pieds dix pouces de face à la rue Lake, sur cinq cent six pieds trois pouces de profondeur entre ligne parallèles s'étendant jusqu'à la rue Claiborne sur laquelle rue la même façade de quatre-vingt-huit pieds dix pouces la dite portion de terre étant composé par les divers lots, six, sept, dix sept et dix-huit ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, cabane à bain, installation de gaz. Les améliorations sur ces propriétés consistent en huit ou dix bâtisses ayant quelques trente ou quarante chambres. Une partie de la propriété est occupée par "Béret's House," connue comme Frappart's House, laquelle partie qui est occupée par "Béret's House" est vendue sujette au bail à raison de cinq cent piastres par an, expirant le 31 mars 1899, le loyer étant payé en plein jusqu'à cette date, avec privilège de renouvellement pour un an de plus aux mêmes termes et conditions, savoir, La moitié payables comptant à la signature du bail et la balance en billets payables respectivement le 1er juillet, le 1er août, le 1er septembre et le 1er octobre par billets, notifiant le propriétaire soixante jours à l'avance. Les propriétés devront être vendues d'après les plans et mesures de Edgar Pilié, D. E. Seghers, A. de Armas, voyer, datés respectivement mai 8 1898, mars 17, 1874, et juin 4, 1887, maintenant à la Bourse pour référence. Les meubles meublant d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans seront vendus avec ladite propriété, une copie dudit inventaire peut être vue au bureau de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, si balance y a, à un crédit de un, ou de un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, en ses billets, à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur, et hypothèque spécial et privilégié sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité "de non aliénande," cinq pour cent pour honoraire d'avocats en cas de poursuite, assurance et transfer de la police au porteur des billets, et les acquéreurs de payer en sus du montant de leur enchère les taxes dues et exigibles sur les années 1898 et 1899, les acquéreurs devant déposer dix pour cent de leur enchère au moment de l'adjudication

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public aux frais de l'acquéreur.

18 déc—18 25—jan 1 8 15 18

PROCLAMATION.

AU PUBLIC DE LA VILLE-ORLEANS!

Le conseil par un vote unanime a passé une ordonnance pourvoyant au (sewerage) à l'irrigation et à l'amélioration du système des water works de la Nouvelle-Orléans. Le plan a été bien considéré et l'avenir de notre ville dépend de sa mise en exécution.

De façon à se procurer les moyens de mettre ce plan en exécution, il sera demandé au public de voter l'imposition d'une taxe de 2 [illegible] mills. La date de l'élection a été fixée pour le PREMIER JEUDI DE FEVRIER. Les contribuables de la Nouvelle-Orléans devront décider ce jour là si notre ville doit rester dormante, stationnaire, une proie aux maladies épidémiques, ou bien en se procurant ces améliorations nécessaires, se garantir contre le retour de la fièvre jaune et de la fièvre typhoïde et marcher vers la place qu'elle doit occuper parmi les villes américaines, en raison de sa localité et de ses avantages naturels.

Boston, New York, Philadelphie, Norfolk, Memphis et d'autres villes de ce pays ont été ravagées dans le passé par la fièvre jaune. Toutes ont trouvé l'immunité dans le sewerage, drainage et en fournissant de l'eau de façon suffisante. La ville de Buenos Ayres, la métropole de la République Argentine, visitée annuellement par la fièvre jaune, en est maintenant débarassée, et est devenue une localité du drainage. La Nouvelle Orléans ne peut pas supporter une autre apparition de la fièvre. Les épidémies légères des deux dernières années ont paralysé son commerce. Devons-nous permettre son retour? Nous avons le remède dans nos mains. C'est un remède certain. Devons nous le jeter au loin?

Si nous votons cette taxe, elle sera légère pour le public, s'étendant sur une période de trente ans, et ceux qui viendront après nous et jouiront des avantages qu'elle apportera, en porteront une partie du fardeau.

Si la Nouvelle-Orléans obtient ces améliorations nécessaires, les propriétés augmenteront immédiatement de valeur et rendront aux contribuables quatre fois ce qu'il aura déboursé. Notre population, notre commerce, nos propriétés assessées augmenteront, et nos taxes deviendront moins grandes tous les ans à mesure que la prospérité augmentera.

L'état sanitaire de notre ville sera amélioré et la mortalité décroissera. Ceci est l'histoire de toute ville possédant le drainage, le sewerage et un bon système de Waterworks.

Le plan soumis donne un égal avantage à toutes les parties de la ville. Il ajoute du confort et de la commodité aux locataires. Il bénéficie d'une façon spéciale les petits propriétaires, en ceci, que la taxe payée pour le sewerage sera moins que la moitié du montant payé actuellement tous les ans aux compagnies sanitaires pour le nettoyage des voutes, car le sewerage et l'eau employé dans lesewerage seront fournis gratuitement.

Les propriétaires plus importants seront immédiatement bénéficié par l'augmentation en valeur de leurs propriétés.

Ces améliorations amèneront des capitaux nouveaux à la Nouvelle Orléans, notre population augmentera, et les maisons maintenant vacantes pour manque de locataires seront occupées. Si les votants approuvent le plan, les hommes de peine, les travailleurs de notre ville trouveront de l'emploi pendant des années, ce qui garantira leurs familles de la nécessité.

Nous avons été—après New York—la plus grande ville d'exportation des Etats-Unis. Les hommes d'affaires prédisent qu'en faisant cesser l'embargo résultant des quarantaines, notre ville deviendrait un aussi grand port d'importation et le point principal pour la distribution du vaste sud-ouest. Quelques-unes de nos affaires de commerce se sont éloignées de nous pendant les deux dernières années, le résultat de la panique de la fièvre et de la quarantaine. Nous pouvons empêcher tout cela par le sewerage, le drainage et un système amélioré d'approvisionnement d'eau. D'autres villes ont essayé et ont réussi. Devons-nous faire l'effort ou simplement nous soumettre à la décadence de notre ville? Nous ne pouvons pas prop ement paver et améliorer la Nouvelle-Orléans avant l'accomplissement du sewerage, du drainage et d'une amélioration dans les conditions de l'approvisionnement de l'eau.

Cette élection est notre dernier et seul espoir d'obtenir les fonds nécessaires car la constitution et les lois prohibent d'autres moyens de secours.

Que le sentiment public de notre peuple se manifeste dans un suprême effort pour bannir loin de nous ce redoutable ennemi de nos vies et de nos propriétés.

L'heure de l'hésitation est passée le moment de l'action est venu. Que tous ceux qui ont un intérêt dans cette communauté ne perdent pas de temps à venir s'enregistrer afin d'être qualifiés à voter à la prochaine élection, et que les femmes de notre ville qui ne manquent jamais de patriotisme et de sentiment public usent de leur influence et leur vote à la réussite d'un projet dans lequel sont engagés nos plus chers intérêts à tous.

W. C. FLOWER,
Maire.

4 jan—17

MAGASIN DU
BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

14 déc 98—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

JANVIER 1899.
Liste de publication.

Aglo, M. et Mme	Daujean, Félix
Bénard, Henri, famille de	Féraldo Hippolyte
	Foras, François
Beiron, Alexis Auguste Lacroix	Gros, Claude Marie
Bonnecarrère M. et Mlle	Jacquot, Denis
	Jaffreux, —
Bourlet, A. Anthereche	Latour, Gentil Dominique
Conte, Jean Lafite	Mandrill, Antoine Jacques Michel
Crandalle, Auguste	Pollet, Benoit
Dambielle, Pascal	Ségassie, M. et Mme
Danflo et Mme Ve.	Tiffreau, Aristide Médéric.
Degalle, Jean Marie Désiré	

Signé: A. LAURENT COCHELET,
Consul Général chargé du Consulat

Tous déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer ainsi que les marins déserteurs des bâtiments de commerce sont admis au bénéfice de la loi d'Amnistie du 27 avril 1898.

Pour profiter de cette loi ils auront à se présenter le plus tôt possible au Consulat de France, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens, pour y faire leur soumission

NOUVEL
HOTEL ST-CHARLES
Bains Turques, Russes et Simples, ouverts jour et nuit.
Jours pour les dames: Lundis, Mercredis et Vendredis, de 8 A. M. à 1 P. M.
Chiropedistes et manicures expérimentés, massage, etc.
A. R. BLAKELY & CIE,
Propriétaires

3 nov—7m